

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : Inventaire		Source de la saisine : Etat
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 13/04/2018	
Décision n° 2018-13		
Date de validation officielle : 13/04/2018	Objet : AVIS Liste rouge régionale Oiseaux	Vote ----- Présents : 10 Représentés : 19 ----- Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

L'élaboration de la première liste rouge des espèces menacées, à l'occasion de la réalisation de l'Atlas des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes, s'inscrivait dans la période 2005-2009. Aussi, de part l'ancienneté de la liste existante, une actualisation s'est-elle avérée nécessaire.

Aussi, est-il proposé au CSRPN pour avis une liste rouge régionale Oiseaux sur le périmètre de l'ex-région Poitou-Charentes.

Examen du CSRPN,

Le travail réalisé, s'appuie sur les données issues des bases *Visionature* (485 400 données pour 2012- 2016), sur l'évaluation des espèces selon la méthodologie UICN, sur les premières comparaisons des données avec celles de l'Atlas de 2005-2009, ainsi que sur l'évaluation de 198 taxons.

Le critère B défini par l'UICN a été retenu et plus particulièrement le critère B2 : zone d'occupation – maille de 4 km²).

Le bilan de l'évaluation met en exergue les points suivants :

- 178 espèces évaluées sur les 198, car certaines espèces sont invasives et donc non concernées par l'évaluation,
- 44 % des espèces sont menacées,
- 18 % des espèces sont quasi-menacées.

Les catégories sont les suivantes :

- RE : 9 espèces (grande outarde, pie-grièche à poitrine rose, marouette, butoir étoilé – uniquement hivernant ...);
- CR : 23 espèces (effectifs faibles : crabier chevelu ou grand corbeau et grand duc , ou en forte régression -mésange noire, pic cendré, ...);
- EN : 20 espèces (arrivée récente avec effectif faible, ou localisées -goëland marin-, ou à faible effectif -circaète Jean-le-Blanc-, bruant ortolan, outarde canepetière);
- VU : 35 espèces assez localisées (guêpier, râle d'eau, vanneau huppé, caille des blés, ou locustelle tachetée -présente en Vienne, mais absente des autres départements);
- NT : 33 espèces (dont on ne connaît pas les tendances-linotte, verdier, serein, hirondelles,...- ou fauvette des jardins -présente en Vienne- ou Pic mar -présent en Vienne, mais pas dans les autres départements-, tarier

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

pâtre) ;

- DD : 5 espèces (faisans et les 2 perdrix dont on ne peut pas exclure l'existence de populations sauvages-, aigle botté, marouette ponctuée -très discrète-).

- LC : 53 espèces.

La discussion des membres du CSRPN porte sur le classement des espèces, notamment sur celui surprenant du busard cendré en NT au regard de son état de conservation favorable actuel, sur le manque de données scientifiques sur diverses espèces communes, sur la méthode de classement de l'UICN, sur le coût de l'inventaire, et sur l'élargissement du périmètre des inventaires à une échelle extra-régionale.

La note de l'UICN conclue à un avis favorable.

Décision du CSRPN N-A

En séance du 13 avril 2018, le CSRPN réuni en Conseil Scientifique Territorial à Poitiers, s'est prononcé sur la proposition de liste rouge régionale Oiseaux sur le périmètre de l'ex-région Poitou-Charentes.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à l'unanimité des membres présents un avis favorable sur la demande de validation de la liste rouge régionale des Oiseaux menacés sur le périmètre de l'ex-région Poitou-Charentes.

A Poitiers, le 13 Avril 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL